





Vue depuis la rue de Belle-Vue suite aux plantations de 2010

# BULLETIN MUNICIPAL



Année 2025



## LE MOT DE L'EQUIPE MUNICIPALE

Chères Saint Martinoises, chers Saint Martinois,

Dans la continuité des années précédentes, nous vous transmettons, via ce bulletin municipal, les diverses informations qui ont ponctué cette année 2025.

En raison des règles qui prévalent en cette période d'élections municipales, ce bulletin se doit d'être factuel, concis et bref.

En attendant nous vous invitons à nous retrouver à notre habituelle cérémonie des vœux pour notre traditionnelle galette le samedi 17 janvier 2026 à 16 h, dans la salle Jeanne CHEROT.

Avec l'équipe municipale, nous vous souhaitons une bonne et heureuse année, porteuse de santé, joie, bonheur et fraternité pour l'année 2026.





## COMMISSIONS MUNICIPALES POUR 2020-2026

### Conseil Municipal :

- Mme Patricia EDET, *maire*
- Mme Cécile RICHARD, *1<sup>ère</sup> adjointe*
- M. Jacques BROUARD, *2<sup>nd</sup> adjoint*
  
- Mme Noémie LEPARQ, *conseillère municipale*
- M. Charles BLOT, *conseiller municipal*
- M. Frédéric DOITEAU, *conseiller municipal*
- Mme Pamela GAUCHER, *conseillère municipale*
- Mme Nicole PELTIER, *conseillère municipale*
- M. Guillaume WAGNER, *conseiller municipal*

### Commissions municipales :

- Travaux et finances :
  - L'ensemble du Conseil Municipal
- Commissions présidées par Mme Cécile RICHARD :
  - Pour la communication et la création d'évènements intergénérationnels : Mmes Noémie LEPARQ, Patricia EDET, Pamela GAUCHER et Nicole PELTIER, ainsi que Mrs Charles BLOT, Jacques BROUARD et Guillaume WAGNER
  - Pour la rédaction du bulletin municipal : Mmes Patricia EDET et Nicole PELTIER, ainsi que Mrs Charles BLOT, Jacques BROUARD et Guillaume WAGNER
  - Pour la communication auprès des habitants (site internet) : Mme Patricia EDET et M. Jacques BROUARD
- Commission présidée par M. Jacques BROUARD :
  - Pour le Perche Sarthois et le patrimoine : Mmes Patricia EDET et Nicole PELTIER, ainsi que M. Frédéric DOITEAU



## **Désignation des représentants aux différents organismes :**

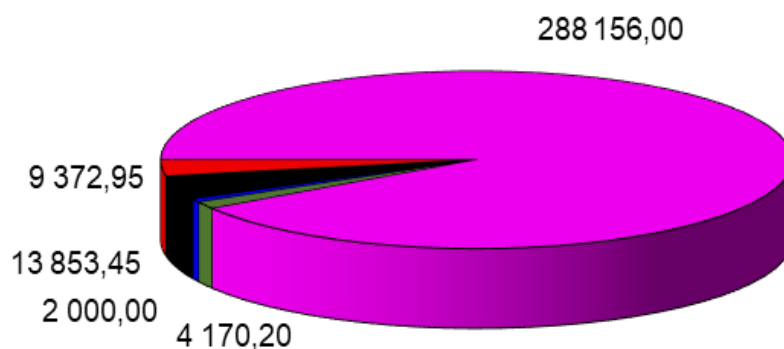
- **Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise (conseillers communautaires) :**
  - Titulaire : Mme Patricia EDET
  - Suppléante : Mme Cécile RICHARD
  
- **Pays du Perche Sarthois :**
  - Titulaire : M. Jacques BROUARD
  - Suppléante : Mme Patricia EDET
  
- **SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable) de la Vive Parente :**
  - Titulaires : M. Jacques BROUARD et Mme Nicole PELTIER
  - Suppléants : Mme Patricia EDET et M. Guillaume WAGNER
  
- **Commission communale des impôts directs :**
  - Titulaires : Mrs Philippe PARIS, Jacques BOULLANGER et Jean-Pierre THOMAS ainsi que Mmes Lucette JULEN, Noémie BARBIER et Pamela GAUCHER
  - Suppléants : Mrs Patrice GUY et Charles BLOT ainsi que Mmes Nicole PELTIER et Cécile RICHARD
  
- **Correspondant à la défense :**
  - M. Guillaume WAGNER
  
- **Commission de contrôle des listes électorales :**
  - Titulaire : Mme Noémie LEPARQ
  - Suppléant : M. Charles BLOT
  
- **Commissions thématiques permanentes communautaires :**
  - Solidarité, jeunesse et sports : Mme Patricia EDET et M. Frédéric DOITEAU
  - Agriculture et ruralité : M. Charles BLOT
  - Environnement : M. Jacques BROUARD
  - Tourisme, culture et communication : Mme Nicole PELTIER
  - Finances : Mmes Patricia EDET et Cécile RICHARD
  
- **Correspondant à la sécurité routière :**
  - M. Jacques BROUARD



## BUDGET D'INVESTISSEMENT 2025

### Dépenses d'investissement : 317 552.60 €

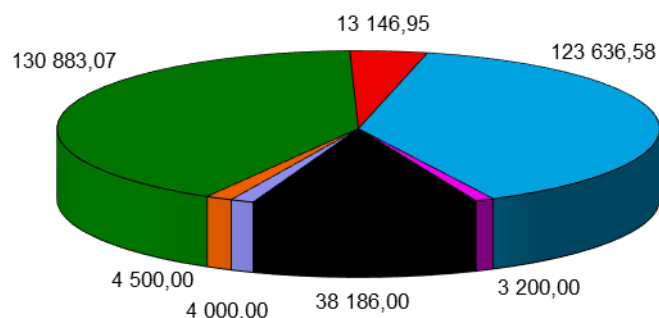
	Somme en euros (€)	Pourcentage (%)
Travaux (y compris viabilisation pour le lotissement)	288 156,00	90,74
matériel et mobilier	4 170,20	1,31
logiciels informatiques	2 000,00	0,63
remboursement capital des emprunts (12 353.45 €) cautions (1 500€)	13 853,45	4,36
déficit reporté de 2024	9 372,95	2,95



en euros

### Recettes d'investissement : 317 552.60 €

	Somme en euros (€)	Pourcentage (%)
virement de la section de fonctionnement	130 883,07	41,22
excédent de fonctionnement capitalisé	13 146,95	4,14
dépôts et cautionnement (1 500 €) emprunt d'équilibre (122 136.58 €)	123 636,58	38,93
dotation aux amortissements	3 200,00	1,01
subventions : Communauté de Communes, Etat, Région, Conseil Départemental	38 186,00	12,03
FCTVA (3 900 €) - Taxe aménagement (100 €)	4 000,00	1,26
remboursement avance du budget assainissement	4 500,00	1,42



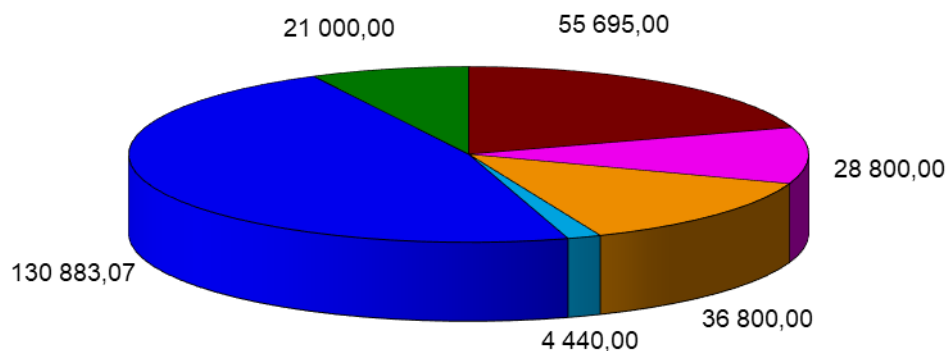
en euros



## BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2025

### Dépenses de fonctionnement : 277 618.07 €

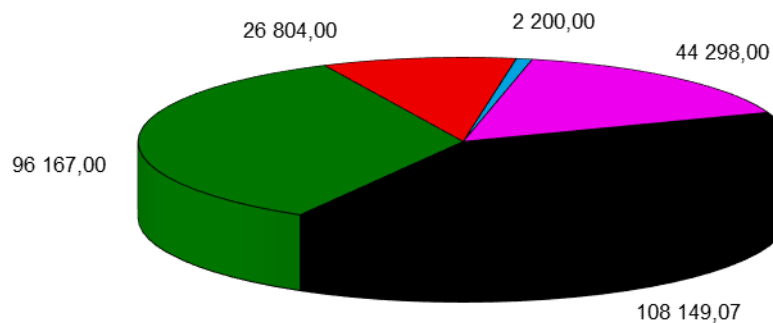
	Somme en euros (€)	Pourcentage (%)
charges à caractère général	55 695,00	20,06
charges du personnel	28 800,00	10,37
autres charges de gestion courante	36 800,00	13,26
charges financières	4 440,00	1,60
virement en investissement	130 883,07	47,15
atténuation de produits (16 800 €) dotation aux amortissements (4 200 €)	21 000,00	7,56



en euros

### Recettes de fonctionnement : 277 618.07 €

	Somme en euros (€)	Pourcentage (%)
impôts et taxes	96 167,00	34,64
dotations, subventions et participations	26 804,00	9,65
produits des services et du domaine	2 200,00	0,79
autres produits de gestion courante (locations)	44 298,00	15,96
excédent reporté de 2024	108 149,07	38,96



en euros



## LES TRAVAUX en 2025

### Effectués :

- Travaux paysagers Rue et Place de l'Eglise
- Mise en place de 2 plaques commémoratives sur la salle Jeanne CHEROT et sur la maison du Passage à Niveau en mémoire du bombardement de juin 1944 le 08 mai 2025
- Futur lotissement « Nicolas EDET » : permis d'aménagement délivré le 20 août 2025

### En cours :

- Création d'un verger solidaire sur le terrain à proximité de la station d'assainissement des eaux usées et plantation d'arbres derrière le cimetière
- Sécurité routière : zone 30 sur l'ensemble du bourg et étude de la mise en place d'un dispositif de ralentissement
- Mise en place de panneaux pour les hameaux « Les Chalumeaux » et « Le Pressoir »
- Passage de l'éclairage public en LED (devis accepté)



## AGENDA 2025

- **Cérémonie des vœux :** le samedi 18 janvier le village réuni dans la salle Jeanne CHEROT s'est retrouvé pour déguster la galette autour du verre de l'amitié

- **La cérémonie du 08 mai** a permis au village réuni de se recueillir et de déposer une gerbe en l'honneur des victimes de la 2<sup>nd</sup>e Guerre Mondiale et à la mémoire des « Justes » de notre village. Cette journée a aussi été marquée par la pose des plaques à la salle Jeanne CHEROT et à la maison du PN.

- **3<sup>ème</sup> édition de la fête du village :**

A l'initiative de l'équipe municipale, le village s'est réuni le 20 septembre dans la salle municipale.

Dans une atmosphère conviviale, les habitants se sont retrouvés autour d'animations.

Les enfants ont pu faire le tour du village, en selle sur les poneys mis à disposition par le Haras de la Pelois.

Les jeux prêtés gratuitement par Jérôme TOBEILEM, de « A Tous Jeux », ont permis à tous, petits et grands, de passer d'agréables moments.

La soirée a été animée en musique par le DJ St Martinois Alpha NP.

- **Cérémonie du 14 juillet :** les habitants du village réunis autour du Conseil Municipal ont célébré la Fête Nationale auprès du monument dédié aux enfants de St Martin morts pour la France et se sont recueillis devant la stèle érigée en l'honneur des Justes de St Martin

- **Journées du Patrimoine :** notre Eglise a été ouverte le dimanche 21 septembre

- **Cérémonie du 11 novembre :** l'Armistice mettant fin à la Guerre de 1914-1918 a été célébrée et a donné lieu à la dépose de gerbes de fleurs en l'honneur des enfants de St Martin tombés ou blessés au cours de ce 1<sup>er</sup> conflit et des Guerres suivantes.

A cette occasion, nous nous sommes recueillis devant les tombes de Mrs Georges GUERIN et Léon GIRARD, anciens combattants, blessés grièvement lors de ce conflit. Notons que Mr GIRARD a été Maire de notre village pendant plusieurs mandats.

- **Messe célébrée dans notre Eglise :**

En l'honneur de la Saint Martin, un office religieux a été célébré le dimanche 16 novembre.

Cette messe figure maintenant dans le programme officiel de la paroisse de La Ferté Bernard.



- **Paysages de nos Villes et Villages fleuris :**

Forts de nos 2 prix obtenus en 2023 et 2024, nous nous sommes de nouveau inscrits à la démarche « Paysages de nos Villes et Villages fleuris » 2025, un jury est venu dans notre village le 03 juin dernier.

La remise des prix a eu lieu le 25 novembre à LOMBRON, et nous sommes heureux de vous annoncer que **notre commune passe à 4 pétales.**



- **Pour nos jeunes de moins de 12 ans :**

Un spectacle de Noël a réuni les enfants de Saint Martin des Monts et de Villaines la Gonais le dimanche 30 novembre.

26 enfants de SAINT MARTIN DES MONTS ont été conviés à cet après-midi et seuls 5 enfants sont venus...

Pour rappel, ce spectacle est offert aux enfants des familles des deux villages et pris en charge par les budgets respectifs (coût du spectacle en 2025 : 900 euros TTC + 200 euros environ pour le goûter).

- **Pour nos aînés et nos deux agents communaux :**

33 habitants de notre commune, ainsi que nos deux agents communaux vont recevoir 20 euros de chèques cadeaux « Acheter Fertois ».

Ces chèques cadeaux seront à dépenser selon leurs envies dans toutes les enseignes partenaires du réseau.



## DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

- **Inscriptions sur les listes électorales :**

Comme vous le savez, les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026 et les nouveaux habitants de la commune sont invités à se faire inscrire sur les listes électorales **au plus tard le 6 février 2026.**

Cette inscription peut se faire en ligne (par internet sur le site du Service Public) ou en Mairie (aux heures de permanence). Pour la valider, les personnes devront se munir de leur pièce d'identité, d'un justificatif de domicile (facture d'énergie, etc.) et de leur ancienne carte d'électeur de leur domicile précédent (afin de faire la radiation auprès de leur commune quittée).

- **Elections municipales 2026 – Nouvelles dispositions de scrutin pour les communes de moins de 1 000 habitants**

Voici les nouveautés principales applicables dès les scrutins des 15 et 22 mars 2026, à savoir :

**Les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants seront élus au scrutin de liste avec respect de la parité à deux tours.**

**Les électeurs voteront pour des listes sans possibilité de panachage (listes bloquées).**

**Donc, il sera interdit de rayer des candidats ou de modifier l'ordre de la liste. Sinon, le bulletin sera considéré comme nul s'il comporte une modification manuscrite de quelque ordre que ce soit.**

- **Cartes d'identités et passeports :**

Cette démarche se fait à la mairie de LA FERTE BERNARD uniquement sur RDV en appelant le 02 43 60 72 72, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

- **JAPD – Journée d'Appel de Préparation à la Défense :**

Les jeunes (**garçons et filles**) sont tenus de **se faire recenser dès le jour de leurs 16 ans et au plus tard à la fin du mois suivant**, à la mairie en se munissant du livret de famille des parents.

L'attestation de recensement sera exigée lors des inscriptions au permis de conduire, aux examens ou concours, ...

**Attention :** Aucune copie ne pourra être fournie en cas de perte de l'original !!

**Rappel :** Le correspondant Défense sur notre commune est M. Guillaume WAGNER.



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

- Adresse : 25, rue Jean Courtois – 72400 LA FERTE BERNARD
- Téléphone : 02 43 60 72 71
- Mail : [secretariat@perche-emmaude.com](mailto:secretariat@perche-emmaude.com)
- Site internet : [www.perche-emmaude.com](http://www.perche-emmaude.com)

- **PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) :**

Ce document est la référence à suivre depuis le 08 février 2021 pour toutes les règles d'urbanisme et ce **pour l'ensemble des 33 communes du Perche Émeraude.**

Ce document précise les règles d'urbanisme pour les nouvelles constructions, les agrandissements, ... ainsi que les **zones constructibles ou non**. Il précise également les obligations pour la réalisation des espaces verts et le classement des espaces boisés.

Tout arrachage de haies et toute coupe d'arbres à hautes tiges est soumis à autorisation.

Lors de travaux extérieurs (modification de la façade, modification de la toiture, piscine, ...), ou de construction nouvelle (destiné à l'habitation, pour un garage ou un abri de jardin, ...), **il est obligatoire de déposer en mairie soit un permis de construire soit une déclaration préalable de travaux avant tout commencement des travaux.**

Pour en savoir plus :

<https://www.perche-emmaude.com/urbanisme-habitat-environnement/urbanisme/le-plan-local-durbanisme-intercommunal/>

- **France services, un guichet unique pour vos démarches numériques :**

Les conseillères France services accompagnent les habitants dans leurs démarches administratives en ligne.

Déclaration de revenus, demande d'aide au logement, préparation de la retraite, résolution d'un litige... Toute personne souhaitant être guidée peut solliciter les conseillères France services. Grâce aux quatre antennes implantées sur le territoire, chaque commune du Perche Émeraude se trouve à moins de 12 minutes en voiture d'un point d'accueil.

Sur place, les conseillères répondent aux questions, orientent les usagers et les assistent dans leurs démarches auprès des organismes suivants : Finances publiques (impôts), Caisse d'allocations familiales (CAF), Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAF), Ministère de l'Intérieur : France Titres, France travail, La Poste, Mutualité sociale agricole (MSA), Point-Justice, France Renov', Chèque énergie et URSSAF.

### **Rendez-vous et permanences**

Prise de rendez-vous recommandée par téléphone au 02 59 29 07 48 ou par courriel : [franceservices@perche-emmaude.com](mailto:franceservices@perche-emmaude.com).



	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Samedi
	10 h - 13 h 14 h - 17 h	10 h - 13 h 14 h - 17 h	14 h - 17 h	10 h - 13 h 14 h - 17 h	9 h - 12 h
	TUFFÉ-VAL-DE-LA-CHÉRONNE Mairie, 2 rue des Noyers	LE LUART Mairie, 6 rue Roland du Luart	MONTMIRAIL Mairie, 11 place du Château	LA CHAPELLE DU BOIS Bibliothèque, 2 rue de Mamers	MONTMIRAIL Mairie, 11 place du Château
					
Les permanences sont fermées le mercredi matin et le vendredi toute la journée.					
L'accueil téléphonique est assuré sur les horaires d'ouverture uniquement.					

- **Relais Petite Enfance : un soutien pour parents et professionnels :**

Le Relais Petite Enfance (RPE) informe et accompagne les parents dans le choix des modes de garde et les démarches liées à l'emploi d'un(e) assistant(e) maternel(le) ou d'un(e) garde d'enfant à domicile.

#### **Parents :**

Les familles sont reçues sur rendez-vous les lundis, mardis, jeudis après-midi et le mercredi matin dans les espaces Pep's de La Ferté-Bernard (20, place Saint-Julien) et Tuffé-Val-de-la-Chéronne (5, chemin des écoliers).

Les « Rendez-vous de la parentalité » offrent tout au long de l'année des moments conviviaux pour partager, s'informer et vivre des activités en famille : lectures, balades, comptines, rencontres autour d'un café, etc. Le programme mensuel est disponible sur le site : [www.perche-emmaude.com](http://www.perche-emmaude.com) – Relais Petite Enfance.

#### **Assistant(e)s maternel(le)s :**

Le RPE soutient également les assistant(e)s maternel(le)s : temps d'échanges, informations professionnelles et ateliers avec les enfants, proposés dans les locaux et dans plusieurs communes du territoire. Des animations ponctuelles complètent le programme, comme des sorties, des ateliers d'éveil musical, des spectacles, des visites de fermes et centres équestres...

Un service gratuit de prêt de matériel de puériculture est mis à leur disposition pour emprunter des poussettes, lits, chaises hautes...

#### **Pratique**

Plus d'informations, ainsi que la plaquette des modes de garde pour les moins de 3 ans, sont disponibles sur le site de la Communauté de communes : [www.perche-emmaude.com](http://www.perche-emmaude.com).  
Contact : 02 43 93 07 07 ou [relaispetiteenfance@perche-emmaude.com](mailto:relaispetiteenfance@perche-emmaude.com).



- **Un hébergement temporaire chez l'habitant pour les jeunes :**

Depuis février 2023, la Communauté de communes du Perche Émeraude déploie, avec l'association Le Flore Habitat Jeunes, un dispositif d'hébergement temporaire chez l'habitant sur l'ensemble du territoire.

Ce service met en relation des propriétaires disposant d'une chambre meublée (ou d'un studio indépendant) et des jeunes de 15 à 30 ans ayant besoin d'un logement pour une courte durée dans le cadre d'un projet professionnel ou de formation. L'association assure une médiation afin de garantir une cohabitation sereine.

L'hébergement est proposé à partir de 15 € par nuit (17 € en période hivernale), dans la limite de 250 à 270 € par mois, avec accès aux espaces de vie partagés ou indépendants.

Ce dispositif est financé par la Communauté de communes avec le soutien de l'État, de la Région, du Département de la Sarthe, de l'URHAJ, de la CAF et de l'association Le Flore Habitat Jeunes.

**Contact :**

02 43 81 27 55

[contact@leflore.info](mailto:contact@leflore.info)

[www.flore-habitatjeunes.org](http://www.flore-habitatjeunes.org)

- **Un guichet Habitat pour vous accompagner dans vos travaux :**

Le Guichet unique de l'Habitat informe et accompagne gratuitement les propriétaires dans leurs projets de rénovation de leur résidence principale. Ouvert à tous, quels que soient les revenus, il aide à identifier les travaux prioritaires et à constituer les dossiers de demandes d'aides, dont MaPrimeRénov'. L'accompagnement est assuré par le bureau d'études INHARI. Des subventions importantes peuvent être accordées aux ménages modestes, et des aides sont également disponibles pour les autres profils, notamment pour la rénovation énergétique.

Ce dispositif est financé par la Communauté de communes du Perche Émeraude qui y a consacré une enveloppe de 334 755 € en 2025 ainsi que l'Etat (Agence Nationale de l'Habitat) et le Département de la Sarthe.

**À noter :**

- **Les aides doivent être validées avant le début des travaux**
- **Le versement intervient après présentation des factures**
- **Une avance peut être possible selon la situation**

**Informations pratiques :**

Prise de rendez-vous : 02 61 67 18 75 du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Permanence : le lundi de 9h30-12h dans les locaux de la Communauté de communes du Perche Émeraude, 25 rue Jean Courtois – La Ferté-Bernard.

Pour votre rendez-vous, munissez-vous de votre Revenu Fiscal de Référence (avis d'imposition), indispensable pour vérifier votre éligibilité aux aides.



- **La Laverie : un espace bientôt modernisé :**

La Communauté de communes du Perche Emeraude donne un nouveau souffle au Centre culturel La Laverie et à l'ancien cabinet médical attenant, avec des travaux qui créeront des espaces modernisés, fonctionnels et accessibles à tous.

**Un lieu pour la petite enfance et le numérique :**

L'ancien cabinet médical est en cours de transformation depuis l'automne 2025.

D'ici quelques mois, le rez-de-chaussée accueillera les familles et les professionnels du Relais Petite Enfance tandis qu'une salle informatique pour les ateliers numériques destinés aux abonnés de La Laverie sera aménagée à l'étage.

**Un musée numérique :**

À l'automne 2026, le Centre culturel ouvrira un espace dédié au dispositif Micro-Folies, offrant aux visiteurs la possibilité de découvrir des milliers d'œuvres de musées nationaux dans un format innovant et interactif.

**Confort et efficacité énergétique :**

Isolation renforcée, nouvelles menuiseries, chaudière moderne, ventilation mécanique contrôlée, éclairages LED et brise-soleil : les travaux visent aussi à réduire la consommation énergétique tout en améliorant le confort des usagers.

Le Centre culturel restera ouvert tout au long du chantier et les habitants pourront profiter de ces nouveaux espaces dès la fin 2026.





- **Un lancement réussi pour le nouveau centre aquatique et bien-être Venizi'o :**

Avec son offre sportive, ses animations et son espace bien-être, le Centre Aquatique et Bien-Être Venizi'o se positionne comme un lieu de pratique aquatique, de détente et de convivialité, accessible 7 jours sur 7.

Ouvert depuis le 9 avril, il connaît un démarrage prometteur avec 49 183 entrées fin octobre.

Le suivi technique rigoureux et les équipements modernes assurent une qualité optimale de l'eau et de l'air. Les températures des bassins, supérieures aux standards habituellement observés dans les autres établissements du département, sont également particulièrement appréciées des usagers.

**Natation et animations :**

Durant l'été, le centre aquatique a proposé des animations variées : Instant Famille, structures gonflables, pool party et séances de découverte d'activités. Et, depuis la rentrée, Venizi'o met l'accent sur l'apprentissage de la natation avec le concept LUDINAGE grâce l'Académie du Savoir Nager pour préparer les diplômés du « Pass nautique » et « Savoir Nager en Sécurité » ainsi qu'une formule « apprentissage + baignade illimitée » combinant plaisir et apprentissage.

L'activité bébés nageurs est également proposée tous les samedis matin dans une eau à 32°C. Pour les adultes, le programme IMPULSEO permet de vaincre sa peur de l'eau ou de se perfectionner.

Grâce à la diversité des prestations proposées, plus de 80 % de l'offre prévue dans le projet d'exploitation était déjà en place moins de six mois après l'ouverture.

**Bien-être et détente :**

Avec son hammam, son sauna, sa grotte de sel, ses douches sensorielles, sa salle de repos avec lits hydro massants et son service de tisanderie, l'espace bien-être connaît lui aussi le succès escompté.

Cet espace de quiétude est réservable par créneau d'1h30 à l'accueil du centre ou directement en ligne.

Le « Mois du Bien-Être », en novembre, a invité le public à découvrir relaxation, yoga, massages, activités douces et ateliers conviviaux. D'autres animations rythment l'année comme des séances d'aromathérapie et des soirées à thème.

**Informations pratiques :**

Vénizi'O - 4 Avenue de la République

02 14 99 11 80

Horaires d'ouverture - Tarifs & abonnements : [www.venizio.fr](http://www.venizio.fr)



- **Nouveau en Perche Émeraude : des séances d'Activités Physiques Adaptées (APA) Santé :**

En partenariat avec la Communauté de communes du Perche Émeraude et la commune de Cormes, l'Association APA – Maison Sport Santé (72) propose un projet « Sport-Santé » cohérent et personnalisé aux besoins de chacun et notamment des personnes atteintes d'un handicap et/ou maladie chronique.

Vous souffrez d'une ALD (Blessure Médullaire, AVC, Diabète, HTA, Cancer, SEP, Parkinson, etc.) et/ou d'une Maladie Chronique (Lombalgie, Covid, Fibromyalgie, Arthrose, Obésité, etc.), votre médecin peut vous prescrire une Activité Physique Adaptée via un Certificat Médical dans le cadre du « Sport sur Ordonnance ».

A partir d'un bilan de la condition physique, l'enseignant APA planifiera ensuite des séances individualisées en groupe réduit, avec du matériel adapté.

Ces séances se tiendront les jeudis à la salle polyvalente de Cormes, à partir du 8 janvier 2026.

Pour vous inscrire, obtenir des renseignements ou connaître les modalités concernant le certificat médical, contactez l'Association APA :

**Contact :**

06 31 04 59 75

[assoapa.inscription@gmail.com](mailto:assoapa.inscription@gmail.com)

[www.associationapa.com](http://www.associationapa.com)

The flyer is for the APA Association, located at Salle Polyvalente 72400 CORMES. It features the APA logo (2018) and the logo for Maisons Sport Santé. The text reads: 'L'ASSOCIATION APA au plus proche de chez vous !' and 'Salle Polyvalente 72400 CORMES'. Three circular images show people engaged in physical activities: one in a wheelchair on a stationary bike, one holding a cane, and one using a resistance band. A list of activities includes: cardio, musculaire, équilibre, coordination, and souplesse. The text states: 'Retrouvez-nous pour des séances d'activité physique adaptée en petit groupe, individualisées aux besoins de chacun ; notamment des personnes atteintes de handicap et de maladie chronique.' At the bottom, it says 'le Sport sur Ordonnance' and 'Parlez-en à votre Médecin !'. Contact information includes the phone number 06 31 04 59 75, email assoapa.inscription@gmail.com, website www.associationapa.com, and social media handles for Facebook (APA Association) and Instagram (association\_apa\_mss). A QR code is also present. Logos for the Communauté de Communes Perche Émeraude and the Commune de Cormes are at the bottom, with a note: 'En partenariat avec la communauté de communes du Perche Émeraude et la commune de Cormes.'



## SERVICES POUR LES HABITANTS

- **Action en faveur des jeunes :**

Pour bénéficier des activités présentes sur le territoire communautaire, une aide de la commune est proposée à nos jeunes St Martinois.

Elle est de **40 €/an avec un minimum de 10 € pour les scolaires et les étudiants jusqu'à 25 ans** sur présentation de la facture acquittée de l'organisme ainsi que d'un RIB de la famille.

- **Secours Populaire :**

Tous les 1<sup>ers</sup> jeudi de chaque mois, entre 9h30 et 11h30, les bénévoles du Secours Populaire mettent à la disposition des plus démunis des denrées alimentaires, des produits d'hygiène, ... La mairie prête gracieusement la salle Jeanne CHEROT à l'association pour tenir leur permanence.

- **Point Justice :**

Nous souhaitons porter à votre connaissance deux initiatives récentes du **Ministère de la Justice** visant à renforcer la lisibilité et l'accessibilité du réseau national de l'accès au droit. En effet, l'ensemble des lieux d'accès au droit (autrement dit les permanences juridiques) pilotés par les Conseils Départementaux de l'Accès au Droit (CDAD) sont désormais réunis **sous une seule et même appellation : POINT JUSTICE**, repérable au moyen d'un logo unique.

Aussi, un **numéro unique de l'accès au droit est mis en service, le 30 39**, numéro national et gratuit.

- **ENEDIS :**

Plusieurs informations à vous communiquer concernant ce fournisseur d'électricité :

- « ENEDIS à mes côtés », est le nom d'une application gratuite (disponible sur smartphones ou tablettes) qui permet en temps réel de contacter les services de dépannage, le service client, d'obtenir des informations en cas de panne, les délais de rétablissement, ...
- L'élagage aux abords des lignes électriques est indispensable pour éviter les accidents. L'absence d'entretien peut occasionner des ruptures de câbles et des coupures de courant.

**En tant que propriétaire ou occupant d'un terrain sur lequel sont implantés des arbres, vous avez la responsabilité d'élaguer les branches** qui surplombent les ouvrages électriques situés sur le domaine public.



## SALLE JEANNE CHEROT

La salle municipale est à votre disposition pour vos repas en famille ou entre amis.

D'une **capacité maximale de 30 personnes**, elle est dotée d'une cuisine spacieuse avec un équipement fonctionnel.



### Tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

#### Salle :

- Habitants de la commune, pour le week-end : 209 euros
- Habitants hors commune, pour le week-end : 314 euros
- Pour tous, 1 jour en semaine (du lundi au jeudi), hors jour férié : 125 euros

Forfait chauffage : 35 euros

Vaisselle : 0,20 euros pièce

Location 1 table + 2 bancs : 3 euros





## **SYVALORM – ORDURES MÉNAGÈRES ET DIVERSES COLLECTES**

### **Jours de collecte :**

Elle a lieu le mardi des semaines impaires pour toute la commune.

**Sauf** pour la route communale VC 101 du lieu dit « La Roche » jusqu'au lieu dit « Les Braudières » où elle a lieu le lundi des semaines paires.

**Rappel :** veuillez sortir vos conteneurs et sacs jaunes la veille au soir et rentrer votre conteneur après la collecte.

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au livret « Syvalorm infos » joint à ce bulletin municipal.

### **Diverses collectes sur votre commune :**

- **Pour le verre et le papier :** des conteneurs sont à votre disposition à proximité de la mairie
- **Pour les piles usagées :** un collecteur est à votre disposition à l'accueil de la mairie

### **Rappels :**

- Utiliser des sacs jaunes pour transporter des déchets verts ou autres est une infraction au règlement de collecte.
- On ne peut accéder à la déchetterie, uniquement muni d'une carte d'accès nominative.
- Tout abandon ou dépôt illégal de déchets expose son auteur à une amende pouvant atteindre 1500 € avec confiscation du véhicule en vertu des articles R632-1 et R635-8 du Code Pénal.



## INFORMATIONS GÉNÉRALES

- **La sécurité par tous et pour tous :**

Vous pouvez bénéficier de l'opération « tranquillité vacances » en signalant votre absence à la gendarmerie de LA FERTE BERNARD afin de mettre en place une surveillance de votre domicile.

**Quelques précautions à prendre en votre absence :**

- Faire suivre son courrier ou le faire prendre par une personne de confiance
- Ne pas mettre de message indiquant votre absence sur votre répondeur téléphonique ou sur les réseaux sociaux
- Placer vos bijoux et objets de valeur en lieu sûr

**Contre les vols à la fausse identité :**

- Se méfier des faux employés des Eaux, des Télécoms, d'ENEDIS, de la Poste, des faux gendarmes, pompiers ou policiers, du Syvalorm, ...
- Toujours demander à voir la carte professionnelle et ce même si la personne est en uniforme
- Ne pas laisser pénétrer les démarcheurs dans votre domicile
- Ne signer aucun papier

**N'hésitez pas à signaler tout comportement suspect à la mairie ainsi qu'à la gendarmerie en faisant le 17**

- **Femmes victimes de violence :**

Les femmes victimes de violences peuvent contacter le **3919**.

Gratuit et anonyme, ce numéro a un rôle d'écoute, d'informations et d'orientation.

C'est également le numéro national de référence pour toutes les femmes victimes de violences conjugales, sexuelles et/ou psychologiques, mariages forcés, mutilations sexuelles, harcèlement, ...

**Attention :** ce numéro n'est pas un numéro d'urgence, il propose une écoute, informe et oriente vers des dispositifs d'accompagnement et de prise en charge. Tandis que le « 17 » permet en cas de danger immédiat d'appeler la gendarmerie.

- **Allo Enfance en danger :**

Si vous êtes témoins d'une maltraitance infantile, vous pouvez contacter le **119**.

C'est un numéro gratuit qui est dédié à la protection des enfants en danger ou en risque de l'être où des écoutants professionnels se relayent pour répondre aux appels.

Si la situation d'un enfant vous préoccupe, vous pouvez en faire part à un écoutant sans nécessairement avoir des preuves. Cet appel est confidentiel et peut être anonyme si vous le souhaitez, toutefois un juge peut décider de lever l'anonymat en cas de suite, c'est pourquoi à chaque appel le numéro de téléphone est relevé.

- **Harcèlement et Cyber Harcèlement : 3018**



## INFORMATIONS MÉDICALES

- **Maison médicale de garde :**

- Adresse : à proximité de l'hôpital Paul Chapron – avenue Pierre Brûlé – 72400 LA FERTE BERNARD
- Téléphone : 116 117

Des médecins généralistes assurent des gardes :

- En semaine de 20h00 à minuit
- Le samedi de 12h00 à minuit
- Le dimanche et les jours fériés de 8h00 à minuit

**Dans un premier temps, ne pas se déplacer.**

**Appelez le 116 117 qui est réservé à la médecine de garde.**

**Faire le 15 en cas d'urgence.**

- **Dons du sang :**

Tous les mois, une collecte de sang est organisée aux Halles Denis Béalet de LA FERTE BERNARD.

Les dates sont également affichées à l'extérieur de la mairie, au niveau de l'abri bus.

**DON DE SANG**  
Sur RDV : [dondesang.efs.sante.fr](http://dondesang.efs.sante.fr)  
En 2026, l'Établissement français du sang et l'Association pour le don de sang bénévole de la Ferté-Bernard vous invitent à donner votre sang à :  
**LA FERTÉ-BERNARD**  
Centre Culturel Athéna ou Halles Denis Béalet  
De 15h à 19h

- Vendredi 16 janvier
- Mardi 17 mars
- Mercredi 13 mai
- Lundi 20 juillet
- Jeudi 24 septembre
- Lundi 23 novembre
- Jeudi 19 février
- Vendredi 24 avril
- Mardi 23 juin
- Lundi 24 août
- Lundi 26 octobre
- Mercredi 23 décembre

- **CAMION DE SOINS MOBILE**

Depuis le 17 novembre dernier, la Région des Pays de la Loire, par l'intermédiaire de l'Association à Vos Soins, a mis en service un centre de santé mobile, sur 6 communes du Territoire Communautaire du Perche Emeraude, pour les patients sans médecin traitant.

Pour tout renseignement, veuillez consulter le flyer, joint, à ce bulletin.



## INFORMATIONS DIVERSES

- **Défibrillateur :**

Il est installé sur le mur du préau, à proximité de la salle municipale.

- **Commerce ambulant :**

L'épicier « Lionel » passe dans notre commune tous les mercredis matin.  
Vous pouvez le contacter au 06 36 36 86 14.

Si vous constatez de très grosses fissures sur les murs de vos maisons, il faut venir se faire connaître à la mairie le plus rapidement possible afin de compléter une déclaration pour transmettre aux services de l'État.

A savoir : la commune est adhérente à l'association « Catastrophes Naturelles Maisons Fissurées » du Département de la Sarthe.

- **Décorations de Noël pour la commune :**

Cette année, les illuminations des candélabres, sont allumées depuis le 03 décembre.  
Les décorations extérieures ont été installées par le Conseil Municipal le lundi 08 décembre.

- **Réseau cuivre :**

Orange communique sur la fermeture définitive de son réseau cuivre :

**« QUI DECIDE DE CETTE FERMETURE ?**

Le plan de fermeture du réseau cuivre a été initié et est piloté par Orange, en tant de propriétaire de ce réseau depuis la privatisation de France Télécom. A ce titre, il a la charge d'organiser l'échéancier de fermeture jusqu'à 2030, d'assurer le suivi des différentes phases et étapes de fermeture en lien avec l'ensemble des opérateurs concernés dans le respect du cadre réglementaire fixé par l'Arcep.

**POURQUOI ORANGE Y-MET FIN ?**

Le réseau cuivre aujourd'hui ses limites en termes de débits. Il ne répond plus aux besoins des Français, qui souscrivent majoritairement à la fibre.

L'entretien de deux réseaux fixes en parallèle n'a pas de sens en termes économiques et environnemental.

La fibre optique est aussi moins gourmande en énergie : un abonné à la fibre consomme 4 fois moins d'énergie qu'un abonné au cuivre. »

Celle-ci interviendra sur notre commune en :

- janvier 2026 > la fermeture commerciale
- janvier 2028 > la fermeture technique





## ENTREPRISES PRÉSENTES SUR NOTRE COMMUNE

- **Les Trois Merlettes de Villarceau, chambres d'hôtes :**

Mr NEVEU vous propose 3 chambres d'hôtes.

- Adresse : Villarceau – 72400 SAINT MARTIN DES MONTS
- Téléphone : 06 30 58 79 08



- **Haras de La Pelois :**

Nous avons la chance d'avoir sur notre commune un centre équestre muni d'un poney club ainsi que d'un cheval club.

Vous pouvez y trouver une pension pour les chevaux, de l'élevage, de la vente de chevaux et de poneys.

Vous pouvez y faire des balades en poneys ou organiser des journées anniversaires.

Labellisé École Française d'Équitation, il est ouvert 7 jours / 7.

Une section Sport Étude est également accessible de la 6<sup>ème</sup> à la Terminale.

- Adresse : La Pelois – 72400 SAINT MARTIN DES MONTS
- Téléphone : 06 84 59 26 20
- Site internet : [www.harasdelaPelois.com](http://www.harasdelaPelois.com)





- **Ferme de La Vallée :**

Lucas PARIS, agriculteur installé à la ferme de La Vallée.

Ses vaches de la race « Saosnoise » sont visibles au comice agricole des 3 jours de La Ferté Bernard et à la foire exposition du Mans en septembre 2026.

Un service de vente directe est proposé à la ferme.

Pour plus d'informations, il est conseillé de se rapprocher de Mr et Mme PARIS.



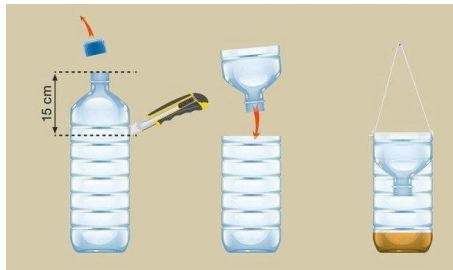
Lucas et son petit taureau nommé VINTAGE lors des 4 jours du Mans en septembre 2025



## CONVENTION MAIRIE de St MARTIN des MONTS - ALLO GUÊPES

Pour éviter d'avoir chez soi un nid de frelons, il est recommandé de poser des pièges du mois de mars jusqu'aux premières gelées.

Pour ce faire, coupez une bouteille en deux, mettez à l'intérieur un mélange composé de 3 ingrédients indissociables : 1/3 de bière brune, 1/3 de sirop de cassis et 1/3 de vin blanc (ce dernier évitera de prendre au piège les abeilles qui nous sont très utiles).



Mais, si malgré tous vos efforts, des nids s'implantent sur le territoire de la commune, la première chose à faire est de **contacter la mairie**, qui se chargera de contacter de la société Allo Guêpes avec qui le Conseil Municipal a passé une convention.

- **Que l'intervention se passe sur le domaine public ou privé, la commune prendra la totalité de la facture à sa charge.**



## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

### Mairie :

- Adresse : 2, rue de Belle-Vue – 72400 SAINT MARTIN DES MONTS
- Téléphone : 02 43 93 57 84
- Mail : commune-de-st-martin-monts@orange.fr
- Site internet : <https://www.saint-martin-des-monts.fr/>
  
- Jours et heures d'ouverture :
  - Le mercredi de 13h30 à 17h30
  - Le vendredi 14h30 à 18h00



**Attention :** fermeture de la mairie pour les fêtes de fin d'année du mercredi 24 décembre 2025 au jeudi 01 janvier 2026 inclus.

**Réouverture le vendredi 02 janvier 2026 à partir de 14h30**

### Numéros d'urgence :

- Pompiers : 18
- Gendarmerie : 17
- SAMU : 15 ou 112
- Maison médicale de garde : 116 117
- Pharmacie de garde (après 20h) : 0825 120 304
- Centre hospitalier de LA FERTE BERNARD : 02 43 71 61 51
- Alerte terrorisme : 197
- Centre antipoison et toxico vigilance – ANGERS : 02 41 48 21 21
- Info drogue : 02 43 71 84 14
- Harcèlement et Cyber Harcèlement : 3018

### Numéros utiles :

- ENEDIS – dépannage électricité : 09 72 67 50 72
- Véolia – service des eaux : 09 69 32 35 29
- Service social de LA FERTE BERNARD – Espace Ariane : 02 43 60 79 30
- Communauté de Communes du Perche Emeraude : 02 43 60 71 72
- SYVALORM : 02 43 35 86 05
- Relais Petite Enfance : 02 43 93 07 07
- Camion de soins : 07 57 19 06 25



**INVITATION CEREMONIE DES VOEUX**

La cérémonie des vœux se déroulera **le samedi 17 janvier 2026 à 16h** dans la salle Jeanne CHEROT.

Ce coupon réponse sera à déposer au plus tard le vendredi 09 janvier 2026 en mairie.



Cérémonie des vœux

Monsieur et/ou Madame .....

Sera(ont) présent(s)

Nombre de personne(s) présente(s) .....

Ne sera(ont) pas présent(s)